

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 mars 2024

Délibération n°2024/093

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 49 Votants : 35 Pour : 27 Contre : 8 Abstention : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil :

- 12 mars 2024 pour le budget primitif
- 19 mars 2024 pour l'ensemble de l'ordre du jour

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE

BELLEGARDE POUSSIEU
BOUGE CHAMBALUD
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
COUR ET BUIS
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MONSTEROUX MILIEU
PACT
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT BARTHELEMY
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

Mr Christian MONTEYREMAR
Mr Jean Michel SEGUI
Mr Jean Claude NOYER
Mr Yannick PAQUE – Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Annie MONNERY
Mme Christelle GRANGEOT
Mr Sébastien ANDRE
Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
Mr Gilles BONNETON
Mr Régis VIALLATTE
Mr Jacques GARNIER
Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – M Thierry DARBON – Mr Sébastien COURION
Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
Mr Denis MERLIN
Mr Laurent ILTIS
Mr Jean Luc DURIEUX
Mr Michel PASCAL
Mr Serge MERCIER
Mme Sylvie DEZARNAUD
Mr Robert DURANTON – Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL – Mme Marie Christine HAINAUD – Mr Gérard BOUSSARD – Mme Nathalie LIHOSSIER
Mr Laurent TEIL
Mr Gérard BECT
Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Olivier MERLIN
Mr Axel MONTEYREMAR
Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI – Mme Christine RABIER – Mr Claude RULLIERE

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr Michel CROS
Mr Robert MOUCHIROUD
Mr Gilles VIAL – Mme Françoise BUNIAZET – Mme Dominique
GIRAUD – Mr Xavier AZZOPARDI
Mr Claude LHERMET
Mr Jean Marc REY

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Kénan SOLMAZ pouvoir à Mme Annie MONNERY – Mr Yann BERHAULT pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Karelle OGIER pouvoir à Mr Denis MERLIN – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL – Mr Denis CHAMBON pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mr Frédéric DESSEIGNET pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD – Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mr Claude RULLIERE – Mme Aida CHOUCANE pouvoir à Mr Louis CORRADINI

EXCUSES : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mme Nelly CLARET – Mr Yann FLAMANT – Mme Elisabeth TYRODE – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT – Mr Gilbert MANIN – Mr Bernard PERNOT – Mr Luc SATRE

Mr Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Sport - modification de l'intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs » de la Communauté de communes

Monsieur Gilles BONNETON rappelle que la Communauté de communes ENTRE BIEVRE ET RHONE est née, au 1^{er} janvier 2019, de la fusion de la Communauté de communes du Pays Roussillonnais et la Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire.

Par délibération n°2020/281 du 14 décembre 2020, le Conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de chaque compétence et notamment celui de la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire en ces termes :

En matière de sport, ont été déclarés d'intérêt communautaire les équipements sportifs suivants :

- Complexe sportif Frédéric Mistral
- Complexe sportif Pierre Quinon
- Salle de gymnastique de l'Edit
- Piscine Charly Kirakossian
- Centre nautique Aqualône
- Piscine de Beaurepaire
- Gymnase du collège de Beaurepaire

Monsieur Gilles BONNETON expose que dans le cadre du travail d'élaboration du pacte de gouvernance, et dans un objectif d'harmonisation des compétences, les élus ont souhaité compléter la liste des gymnases d'intérêt communautaire en rajoutant le gymnase de la cité scolaire de l'Edit sur Roussillon.

En effet, sur les quatre gymnases des collèges publics du territoire, trois sont déclarés d'intérêt communautaire. Seul celui de la cité scolaire de l'Edit n'est pas de compétence communautaire.

Considérant qu'en application de l'article L. 5214-16, IV du CGCT lorsque l'exercice des compétences d'une Communauté de communes est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le Conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Monsieur Gilles BONNETON propose de déclarer d'intérêt communautaire les infrastructures suivantes :

❖ Pour la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », sont déclarées d'intérêt communautaire les infrastructures suivantes :

- Complexe sportif Frédéric Mistral
- Complexe sportif Pierre Quinon
- Salle de gymnastique de l'Edit
- Piscine Charly Kirakossian
- Centre nautique Aqualône
- Piscine de Beaurepaire
- Gymnase du collège de Beaurepaire
- Gymnase de la cité scolaire de l'Edit sur Roussillon.

- Vu le code Général des collectivités territoriales, et notamment ses article L.5211-41-3 et L. 5214-16,
- Vu l'arrêté préfectoral n°38-2020-03-16-006 du 16 mars 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes EBER,
- Vu délibération n°2020/281 du 14 décembre 2020 définissant l'intérêt communautaire de chaque compétence,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des deux tiers des suffrages exprimés ,

DECIDE de modifier la liste des équipements sportifs d'intérêt communautaire selon les modalités exposées ci-dessous :

❖ Pour la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », sont déclarées d'intérêt communautaire les infrastructures suivantes :

- Complexe sportif Frédéric Mistral
- Complexe sportif Pierre Quinon
- Salle de gymnastique de l'Edit
- Piscine Charly Kirakossian
- Centre nautique Aqualône
- Piscine de Beaurepaire
- Gymnase du collège de Beaurepaire
- Gymnase de la cité scolaire de l'Edit sur Roussillon.

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente
Sylvie DEZARNAUD